

VILLE DE VILLEPARISIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 02 OCTOBRE 2026

~~~~~

L'an deux mille vingt-six, le deux octobre, à 18 h 08, le Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Président :

|                               |                  |
|-------------------------------|------------------|
| Nombre de membres en exercice | 11               |
| Date de la convocation        | 4 septembre 2026 |
| Membres présents              | 9                |
| Membres représentés           | 1                |
| Membres absents               | 1                |
| Secrétaire de séance          | Murielle LANG    |

~~~~~

Présents :

Frédéric BOUCHE, Président du CCAS
Laura STRULOVICI, Adjointe au Maire, vice-présidente du CCAS
Nathalie DACHICOURT, Patricia DHOTEL, conseillères municipales
Daniel ARNOUD, conseiller municipal
Stéphanie BARANGER, Micheline HILAIRE
Estelle PAROUX, Emilie COOWAR

Pouvoirs :

Audrey MERET donne pouvoir à Laura STRULOVICI

Absent(e)s excusé(e)s :

Claude SICRE DE FONTBRUNE

~~~~~

Accusé de réception en préfecture  
077-267702884-20261009-DEL26\_01337-DE  
Date de télétransmission : 09/10/2026  
Date de réception préfecture : 09/10/2026

**Conseil d'Administration du CCAS du 02 octobre 2026 – Délibération n° 2026-31/10-03**

**OBJET : APPROBATION DU PROJET D'ETABLISSEMENT DU C.C.A.S.**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale,

CONSIDERANT l'obligation faite à l'ensemble des services de l'action médico-sociale d'établir un projet de service, notamment dans le cadre des procédures d'autorisation,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Frédéric BOUCHE, Président,

**DELIBERE**

**Article 1**

Est approuvé le projet d'établissement du Centre Communal d'Action Sociale, commun au Service Autonomie à Domicile, à la Résidence Autonomie Octave Landry et étendu aux services Accueil Social, et Administratif et Financier.

**Article 2 :**

Ce projet d'établissement est un outil de pilotage qui définit l'organisation du C.C.A.S, ses principes et valeurs encadrants ses interventions, ainsi qu'une projection sur les années futures.

**Article 3 :**

Ce document peut à tout moment, faire l'objet de modifications par délibération du Conseil d'Administration.

**Article 4 :**

Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre des Actes Administratifs.

**Article 5 :**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Adopté à l'unanimité selon le vote suivant :**

**10 votants**

**10 pour dont 1 pouvoir**

Pour extrait conforme, le 3 octobre 2026



**Frédéric BOUCHE**

Président du Centre Communal  
d'Action Sociale

Accusé de réception en préfecture  
077-267702884-20261009-DEL26\_01337-DE  
Date de télétransmission : 09/10/2026  
Date de réception préfecture : 09/10/2026



## **Projet d'Etablissement du Centre Communal d'Action Sociale**

Gestionnaire de 2 établissements médico-sociaux :

- La résidence Autonomie Octave Landry
- Le Service Autonomie à Domicile

## EDITO

Le Centre Communal d'Action Sociale incarne, au quotidien, l'engagement de notre commune envers les Villeparisiens et Villeparisiennes les plus vulnérables et l'ensemble des habitant.e.s confronté.e.s à un besoin d'accompagnement.

Ce projet d'établissement 2026-2030 s'appuie sur une exigence claire : garantir à chacun.e un accès à ses droits, quelle que soit sa situation personnelle, familiale ou administrative. Dans un contexte marqué par la progression de la précarité, le vieillissement et la complexification des démarches, notre C.C.A.S. réaffirme sa vocation première : être une porte d'entrée ouverte à toutes et tous. Cette ambition se traduit par des actions concrètes : accueil de proximité, démarches d'« aller-vers », conseils budgétaires, soutien au vieillissement et aux aidants, prévention en santé. Autant de leviers pour que l'accès aux droits ne dépende jamais de la capacité de chacun.e à s'orienter seul.e dans un système parfois complexe.

Cette exigence, ce sont les agents du C.C.A.S. qui la portent chaque jour, avec professionnalisme et humanité. Par leur engagement, leur écoute et leur capacité d'adaptation face à des situations souvent complexes, ils sont la première force de cette solidarité de proximité. Nous tenons à leur exprimer toute notre reconnaissance et nos remerciements chaleureux. C'est grâce à leur investissement quotidien que ce projet trouve tout son sens sur le terrain.

Ce document fixe le cap des cinq prochaines années. Il traduit notre volonté partagée de faire vivre une action sociale de proximité, exigeante et fidèle à ses valeurs : la dignité, l'écoute et l'égalité d'accès pour tous.

Frédéric Bouche  
Maire de Villeparisis,  
Vice-Président de Roissy Pays de France  
Président du Centre Communal  
D'Action Sociale

Laura Strulovici  
Adjointe au Maire,  
en charge des actions sociales,  
Vice-Présidente du Centre  
Communal d'Action Sociale

## SOMMAIRE

### I. Préambule.....p.4

*Methodologie*

*Dates clés*

### II. Le socle du projet social.....p.5

A) Les missions du C.C.A.S.....p.5

B) Posture professionnelle et engagements du C.C.A.S.....p.6

C) Acteurs mobilisés.....p.8

D) Organisation des services du C.C.A.S. autour de ces missions / organigramme.....p.10

➤ Le Service Administratif et Financier.....p.11

➤ Le Service Accueil Social.....p.15

E) Les grands enjeux dégagés.....p.19

### III. Axes stratégiques .....p.20

Axe 1 : Solidarité et inclusion sociale.....p.20

Axe 2 : Autonomie et accompagnement au vieillissement.....p.22

Axe 3 : Santé, prévention et qualité de vie.....p.23

Axe 4 : Axe transversal : Adapter et faire évoluer le CCAS au service des habitants.....p.25

### IV. Pilotage, suivi et évaluation du projet d'établissement.....p.27

## **I - PREAMBULE**

Le projet social du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) s'inscrit dans un cadre réglementaire défini par le Code de l'Action Sociale et des Familles, qui reconnaît au C.C.A.S. un rôle central dans la mise en œuvre de l'action sociale locale, en articulation avec les politiques publiques nationales, départementales et communales.

Il représente ainsi :

- Un enjeu d'actualité et de communication reprenant l'histoire de la structure. Il constitue également un document évolutif, amené à s'adapter aux besoins du territoire et aux enjeux du C.C.A.S.
- Un outil de politique de gestion des ressources humaines, de développement du bien être au travail,
- Un outil de pilotage de stratégie locale et un document de référence

### ***Methodologie***

L'élaboration de ce projet s'est articulée autour de différentes étapes et sur une méthodologie de co-construction, mobilisant l'ensemble des parties prenantes : les agents des différents services, les usagers, les bénéficiaires des prestations du C.C.A.S., mais aussi les partenaires institutionnels et associatifs. Cette approche participative permet d'ancrer les actions du C.C.A.S. dans la réalité vécue par les Villeparisiens, et de renforcer la pertinence et l'appropriation collective des orientations retenues.

Afin de mieux cerner les besoins des administrés de la commune, une Analyse des Besoins Sociaux (ABS), réalisée en 2021, a constitué un socle de référence pour identifier les spécificités de la population, repérer les points d'attention prioritaires et faire émerger les enjeux sociaux propres au territoire. Cette analyse, croisant les données territoriales, les constats des professionnels de terrain et les échanges avec les habitants, demeure une base d'appui pertinente pour orienter les réflexions et les actions du service.

Dans une logique de participation et d'amélioration continue, les usagers des services ont également été associés à la démarche à travers la diffusion annuelle de questionnaires au sein des trois services en contact direct avec le public. Cette consultation a permis de recueillir leurs attentes, leurs besoins et leur perception de l'accompagnement proposé, afin d'enrichir la réflexion collective et d'adapter au mieux les orientations du projet de service aux réalités du terrain.

Les besoins et attentes des administrés sont également questionnés et recueillis à l'occasion des interventions menées dans les quartiers avec la Maison des Droits, ainsi que lors des Portes Ouvertes organisées depuis plusieurs années au sein des 2 ESMS. Ces temps d'échanges et de proximité permettent de mieux appréhender les réalités vécues par les habitants et d'adapter les actions et accompagnements proposés aux besoins identifiés.

Ce projet s'appuie également sur les orientations du Schéma Départemental, garantissant une cohérence entre les actions locales et les dynamiques partenariales définies à l'échelle du département.

Par la suite, des temps d'échanges et de dialogues entre élus, équipes et partenaires du C.C.A.S. ont été mis en place.

Par ce document, le C.C.A.S. affirme sa volonté de répondre au plus près aux besoins de la population villeparisienne, en développant une action sociale de proximité, solidaire, innovante et adaptée aux enjeux actuels.

### ***Quelques dates clés pour le C.C.A.S. de Villeparisis...***

- 1971 : Le C.C.A.S. de Villeparisis crée un « Service d'aide-ménagère à domicile ».
- 1978 : Ouverture de la résidence Octave LANDRY, structure sera un intermédiaire entre le logement classique et un établissement d'hébergement.
- 1978 : Convention de location pour 16 logements "Foyer Soleil".
- 1999 : Signature d'une convention de location pour 32 logements à Boisparisis
- 2006 : Le service d'Aide Ménagère à domicile » a évolué et a fait l'objet d'une démarche d'autorisation auprès de la DGA-Solidarité, obtenue le 15 juillet 2006 puis de tarification en décembre 2009. Parallèlement, l'agrément qualité est accordé en 2008.
- 2009 : Organisation de la 1<sup>ère</sup> Semaine Bleue
- 2010/2011 : Création de la plateforme d'appels de Convivialité avec la société Equinoxe. Appels de convivialité repris ensuite après le COVID par l'association Les Citadines de Villeparisis (convention signée avec le C.C.A.S.).
- 2018 : Réhabilitation de la résidence autonomie O. Landry
- 2019 : Le C.C.A.S. est labellisé Point Conseil Budget
- 2020 : Gestion de la crise sanitaire au bénéfice des administrés les plus fragiles
- 2020 : La compétence Santé – Handicap - Prévention est dévolue au C.C.A.S.
- 2021 : 1<sup>ère</sup> co-organisation de la campagne Octobre Rose et participation à la course Villeparisienne et depuis 2023, accueil du mammobus
- 2021 : Analyse des Besoins Sociaux
- 2022 : Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile fait évoluer son organisation pour se conformer à la réforme liée à la loi Bien Vieillir
- 2023 : Signature de la convention Ville – C.C.A.S.
- 2025 : Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile devient Service Autonomie à Domicile après la signature d'un CPOM avec le Département
- 2025 : Création d'un parcours santé dans le parc de la résidence

## **II – LE SOCLE DU PROJET SOCIAL**

### **A) Missions du C.C.A.S. :**

C'est en 1978 que le Bureau d'Aide Sociale prend le nom de Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.), nom consacré par la loi du 06 janvier 1986. Ce n'est qu'en 1995 que sont enfin précisées les missions et l'organisation du C.C.A.S. par un décret. Le principe est que chaque commune doit constituer un centre communal d'action sociale. Toutefois, selon le nombre d'habitants de la commune, un centre intercommunal d'action sociale (C.I.A.S.) peut être formé.

Bien que rattaché à la collectivité territoriale qu'est la mairie, le C.C.A.S. est un Etablissement Public Administratif à part entière, régi par le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF). Il dispose donc d'un budget autonome, d'un Conseil d'Administration qui lui est propre (dont le Président est le Maire de la commune) et d'un personnel relevant de son autorité. Le C.C.A.S anime une action générale de prévention et de développement social sur la commune.

Il travaille en étroite collaboration avec les partenaires institutionnels ou associatifs. Ses différents services qui se sont construits, organisés et évoluent au fil des années selon la volonté politique pour mener une véritable action sociale.

À ce titre, il met en œuvre diverses actions, légales ou facultatives, directement orientées vers les populations concernées : aide et accompagnement des personnes âgées, soutien aux personnes en situation de handicap, appui aux familles en difficulté, et lutte contre les exclusions sociales.

## **B) Posture professionnelle et engagements du C.C.A.S.**

Dans le cadre de ses missions, le C.C.A.S est amené à recevoir et traiter des données personnelles relatives aux administrés.

Le C.C.A.S s'engage à garantir la confidentialité, la sécurité et la protection de ces données, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et aux obligations légales en vigueur.

À ce titre, il veille :

- à la sécurisation des informations et des outils numériques ;
- au respect du secret professionnel et de la confidentialité ;
- à la limitation de l'accès aux données aux seuls professionnels habilités ;
- à l'information des usagers sur leurs droits ;
- à la sensibilisation des professionnels aux bonnes pratiques en matière de protection des données.

Cette vigilance s'inscrit pleinement dans la démarche de bientraitance, d'éthique professionnelle et de qualité de service portée par l'établissement.

### **➤ Principes déontologiques :**

La déontologie désigne l'ensemble des devoirs qui régissent les rapports des agents du service avec les usagers. Les règles sur lesquelles se fonde le C.C.A.S. dans sa relation avec les usagers sont donc issues des principes suivants :

- L'intégrité de la personne, le respect de ses droits fondamentaux, de ses biens,
- L'objectivité, le professionnalisme, le secret professionnel quant aux informations reçues
- Le respect de la confidentialité des informations reçues.

### **➤ L'éthique professionnelle**

Au-delà du respect des règles déontologiques, le C.C.A.S promeut une démarche éthique dans l'ensemble de ses interventions. Celle-ci vise à accompagner les professionnels dans leur réflexion face aux situations complexes rencontrées dans l'exercice de leurs missions, en conciliant le respect des droits des personnes, leur autonomie, leur sécurité et leur libre choix.

L'éthique constitue un repère pour l'action et favorise une prise de décision éclairée, respectueuse de la singularité de chaque personne accompagnée. Elle s'appuie sur le dialogue, la réflexion

collective et le questionnement des pratiques professionnelles afin de garantir un accompagnement adapté, respectueux de la dignité et des attentes des usagers.

Dans cette perspective, le C.C.A.S encourage les temps d'échanges entre professionnels, l'analyse des pratiques et le partage d'expériences, contribuant au développement d'une culture commune de l'accompagnement et de la bientraitance.

### ➤ **La Bientraitance et prévention de la maltraitance**

Le respect de la vie privée, de la confidentialité et de la protection des données personnelles constitue un élément essentiel de la démarche de bientraitance portée par le C.C.A.S. Aussi, le C.C.A.S inscrit ses interventions dans une démarche visant à promouvoir le respect de la dignité, de l'autonomie, des choix et des droits des personnes accompagnées par l'ensemble des équipes. S'appuyant sur les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la Haute Autorité de Santé (issues des travaux de l'ANESM)

Elle implique une posture professionnelle adaptée et respectueuse des besoins des personnes accompagnées, le C.C.A.S met en place des temps de réflexion collective, des actions de sensibilisation et de formation, ainsi que des espaces d'analyse des pratiques professionnelles. Ces démarches visent à favoriser l'écoute, la prise de recul, le questionnement éthique et l'amélioration continue des pratiques d'accompagnement.

En outre, une sensibilisation par l'encadrement à la détection de situations de maltraitance et aux démarches de signalement est réalisée auprès des agents lors des réunions de service et un affichage informant de l'existence du dispositif national 39 77 a été mis en place.

Parallèlement, Si la bientraitance ne se limite pas à l'absence de maltraitance ou à la prévention de celle-ci, le C.C.A.S met en œuvre des procédures de prévention et de traitement des situations de maltraitance ou de vulnérabilité, dans le respect des obligations réglementaires. À ce titre, les événements indésirables font l'objet d'un signalement, d'une analyse et d'un suivi permettant d'identifier les facteurs de risque, de mettre en œuvre des actions correctives et de prévenir la récurrence de situations pouvant porter atteinte aux droits, à la sécurité ou à la dignité des personnes accompagnées.

Démarche collective et partagée, les usagers et leurs proches sont associés à l'amélioration des services proposés. Le retour est sollicité à travers des questionnaires de satisfaction, des réunions (groupe de paroles, groupe d'expression ou CVS...).

En outre, le C.C.A.S considère que la qualité de l'accompagnement repose également sur la qualité des conditions de travail des professionnels. Cela se traduit, entre autres, par un soutien managérial, des espaces d'expression, et une cohésion d'équipe au sein des services, mais également entre les différentes équipes du C.C.A.S..

### ➤ **Le développement des compétences et la professionnalisation des équipes**

La qualité de l'accompagnement proposé aux habitants repose sur les compétences, l'expertise et la capacité d'adaptation de ses professionnels.

Dans un contexte marqué par l'évolution des besoins sociaux, le vieillissement de la population, la complexification des situations accompagnées, les évolutions réglementaires et les transformations

des politiques publiques, le maintien et le développement des compétences constituent un enjeu majeur pour l'établissement.

À ce titre, le C.C.A.S. s'engage à soutenir une politique active de formation professionnelle permettant aux agents de l'ensemble des services :

- d'actualiser leurs connaissances réglementaires et techniques ;
- de développer leurs compétences relationnelles et d'accompagnement ;
- d'adapter leurs pratiques aux besoins émergents des publics ;
- de renforcer leur capacité à travailler en réseau et en transversalité ;
- de promouvoir une culture commune fondée sur la qualité de service, la bientraitance, l'éthique professionnelle et le respect des droits des usagers ;
- d'acquérir de nouvelles compétences.

Cette dynamique s'appuie sur la formation continue, les groupes échanges de pratiques, la participation à des réseaux professionnels, aux temps de réflexion collective et aux actions de sensibilisation organisées en interne ou avec les partenaires du territoire.

Le développement des compétences participe ainsi à l'amélioration continue de la qualité du service rendu et à la capacité du C.C.A.S. à anticiper les évolutions sociales, sanitaires et sociétales. en effet, **l'adaptation du CCAS aux évolutions du territoire passe aussi par l'adaptation permanente des compétences de ses professionnels.**

Ainsi, la formation n'est plus seulement un moyen RH ; elle devient un véritable axe du projet d'établissement

### **C) Les acteurs mobilisés :**

#### **Les élus et les administrateurs**

Etablissement autonome disposant d'un budget propre, le C.C.A.S. est géré par un Conseil d'Administration dont le maire de Villeparisis est président « de droit ». Il regroupe :

- 5 élus issus du Conseil Municipal et
- 5 membres représentants des associations ayant candidatés, œuvrant dans le champ des familles, du handicap, de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, ainsi que des associations de personnes âgées et retraités, nommés par Monsieur le Maire.

#### **Le personnel des services**

L'ensemble des équipes du C.C.A.S. ont pris une part active et collective dans la réflexion quant à l'évolution des services dans lesquels ils exercent. Des réunions de service, de cadres ont permis des temps de concertation sur les enjeux, le contexte sociétal et les difficultés évoquées par les administrés et les constats faits. Une contribution large a rendu possible l'émergence de projets, de process visant à faire évoluer des dispositifs ou prestations, et une implication de chacun dans leur mise en place.

#### **Les Partenaires institutionnels et associatifs**

Le C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale) anime et coordonne l'action sociale au niveau de la commune. Il intervient en lien avec les institutions publiques, les associations et les différents partenaires sociaux afin de prévenir l'exclusion et d'accompagner les personnes en difficulté. Il mène également une action générale de prévention et de développement social dans la commune.

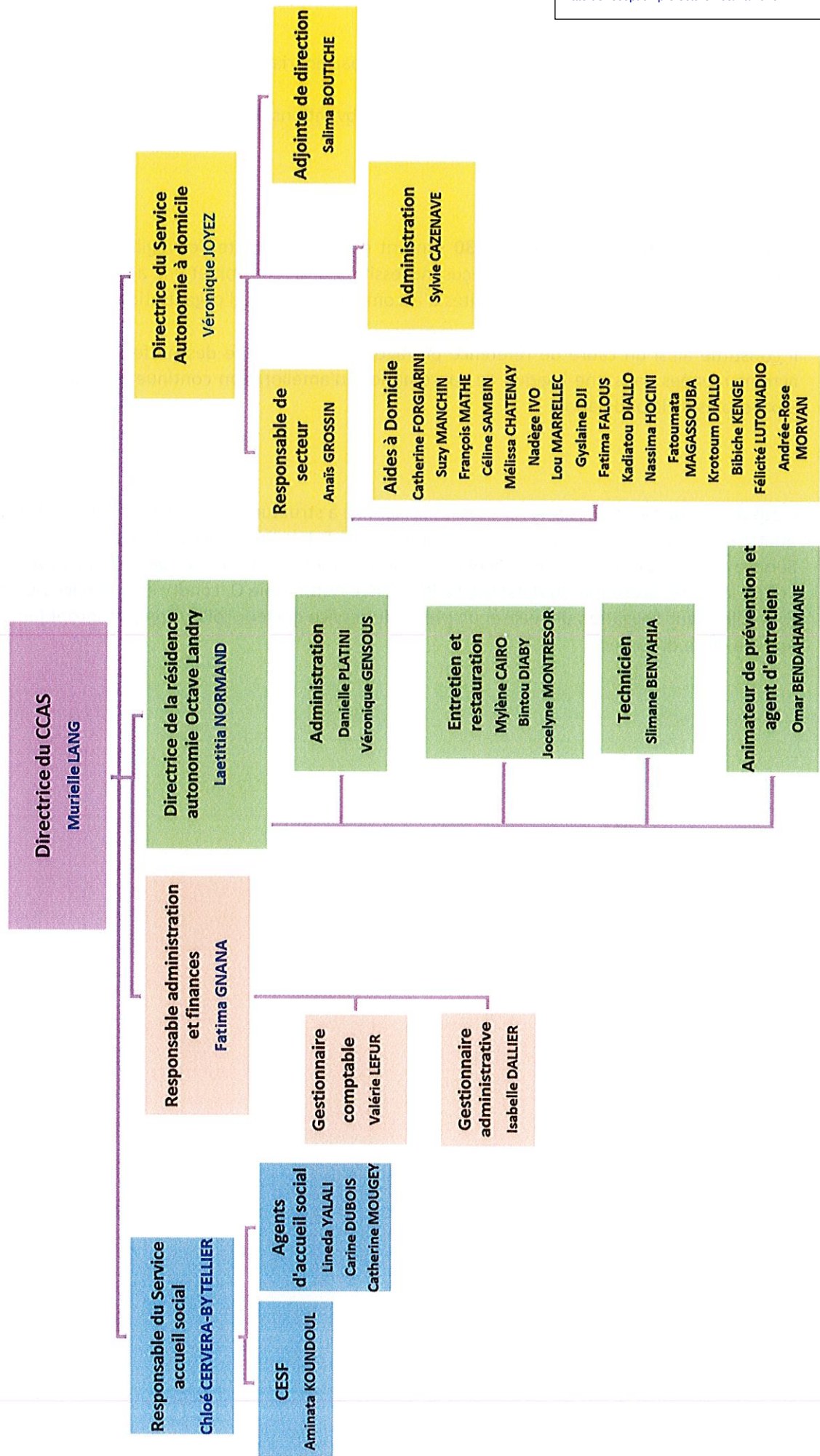
Chacune des équipes s'engage dans des actions partenariales, fédérant ainsi les compétences et moyens en faveur des Villeparisiens.

Parallèlement, le C.C.A.S. soutient par la voie des subventions des actions gérées et conduites par des associations caritatives sur le territoire communal.

**Le projet social du C.C.A.S. 2026–2030** s'inscrit dans un contexte de fragilités sociales croissantes tout comme les besoins des publics reçus, nécessitant une réflexion et une adaptation constante des pratiques professionnelles, des modalités d'accompagnement et d'organisation.

Il constitue ainsi un cadre de référence partagé pour l'ensemble des professionnels et oriente les actions menées dans une logique de coordination, d'amélioration continue et de réponse adaptée aux besoins de la population.

Outil stratégique et opérationnel, le projet social vise à structurer l'action du C.C.A.S. autour de ses quatre services : le Service Autonomie à Domicile (S.A.D.), la Résidence Autonomie O. Landry, le Service Accueil Social, ainsi que le Service Administratif et Financier. Ces deux derniers vont faire l'objet ici d'une présentation détaillée. La Résidence Autonomie O. Landry et le Service Autonomie à Domicile ayant obligation de réaliser un projet de service qui leur soit propre, ils seront joints en annexe de ce document.



## Le Service Administratif et Financier

### 1- Positionnement du service

Le Service Administratif et Financier constitue une fonction support stratégique du Centre Communal d'Action Sociale. Il garantit la sécurisation juridique, administrative et financière des activités du C.C.A.S. et contribue à la mise en œuvre des orientations définies par le Conseil d'Administration et la Direction.

Par son expertise et son rôle transversal, il accompagne l'ensemble des services dans la conception, le déploiement et l'évaluation des actions sociales portées par l'établissement. Il veille à la bonne utilisation des ressources publiques, à la conformité réglementaire des procédures et à la qualité du fonctionnement institutionnel.

Le service est un acteur essentiel de la continuité de service, de la modernisation de l'action publique et du pilotage des politiques sociales locales.

### 2- Finalités

Le Service Administratif et Financier a pour objectifs de :

- garantir la conformité juridique et réglementaire des actes du C.C.A.S. ;
- assurer une gestion budgétaire et financière fiable, transparente et efficiente ;
- soutenir les services opérationnels dans la réalisation de leurs missions ;
- sécuriser les procédures administratives et les processus décisionnels ;
- favoriser la circulation de l'information et la coordination entre les services ;
- contribuer à la qualité du service rendu aux usagers et aux partenaires.

### 3- Missions principales

#### ➤ Gouvernance et vie institutionnelle

Le service assure l'organisation et le suivi des instances décisionnelles du C.C.A.S. :

- préparation des séances du Conseil d'Administration ;
- élaboration et sécurisation des délibérations, décisions et actes administratifs ;
- contrôle des échéances réglementaires ;
- suivi de la publicité et de la conservation des actes ;
- conseil juridique auprès de la Direction et des services.

Il veille à la conformité des procédures avec les évolutions législatives et réglementaires relevant notamment du Code de l'Action Sociale et des Familles, du Code Général des Collectivités Territoriales et de la commande publique.

#### ➤ Pilotage budgétaire et financier

Le service élabore, suit et analyse les budgets du C.C.A.S. et de ses services. À ce titre, il :

- prépare les documents budgétaires ;
- assure le suivi de l'exécution budgétaire ;
- réalise les analyses financières nécessaires à la prise de décision ;

- participe à la recherche et au suivi des financements externes ;
- contribue à l'optimisation des ressources et à la maîtrise des dépenses ;
- développe des outils de pilotage et de suivi d'activité.

La fonction financière s'inscrit dans une logique de gestion prévisionnelle et d'aide à la décision.

➤ **Gestion administrative et appui aux services**

Le service accompagne l'ensemble des pôles du C.C.A.S. dans leurs démarches administratives et contractuelles. Il assure notamment :

- le suivi des conventions et contrats ;
- l'appui aux procédures de commande publique ;
- la gestion documentaire ;
- la formalisation des procédures internes ;
- l'organisation administrative des projets transversaux.

Contribuant ainsi à l'harmonisation des pratiques et à la diffusion d'une culture commune de qualité administrative.

➤ **Accueil, information et relation aux usagers**

Le service participe à l'accueil physique et téléphonique du public et des partenaires et à la diffusion des informations institutionnelles auprès des habitants, en lien avec les services municipaux compétents. Il garantit :

- la qualité de l'information délivrée ;
- l'orientation vers les interlocuteurs compétents ;
- la traçabilité des demandes ;
- l'accessibilité des informations administratives.

➤ **Gestion documentaire, archivage et conformité**

Le service assure la gestion des archives et la conservation des documents administratifs conformément aux obligations légales. Il participe à :

- la mise en œuvre des procédures d'archivage ;
- la gestion des durées de conservation ;
- la sécurisation des données ;
- la conformité aux exigences réglementaires, notamment en matière de protection des données personnelles.

#### **4- Modernisation et transformation numérique**

Le service accompagne la dématérialisation des procédures administratives et financières. Il contribue à :

- la simplification des démarches internes ;
- l'amélioration de la circulation de l'information ;
- la sécurisation des données et des échanges dématérialisés ;
- l'évolution des pratiques professionnelles.

## **5- Organisation du service**

Placé sous l'autorité de la Direction du C.C.A.S., il s'appuie sur des compétences des professionnelles en exercice:

### **La Responsable Administrative et Financière**

- Pilotage du service ;
- Coordination administrative et budgétaire ;
- Conseil auprès de la Direction et des élus ;
- Préparation des instances ;
- Contrôle de la conformité des procédures ;
- Développement des outils de pilotage.

### **La Gestionnaire Comptable et Budgétaire**

- Élaboration et suivi budgétaire ;
- Exécution comptable ;
- Suivi des marchés et engagements ;
- Production de tableaux de bord ;
- Analyse financière.

### **L'Assistante Administrative**

- Accueil et information du public ;
- Gestion de la prestation Portage de Repas
- Gestion administrative courante ;
- Organisation des réunions et instances ;
- Suivi documentaire ;
- Gestion des actes administratifs ;
- Archivage et classement.

## **6- Travail en transversalité**

Le Service Administratif et Financier accompagne l'ensemble des politiques et dispositifs portés par le C.C.A.S. Son intervention s'inscrit à chaque étape de la mise en œuvre des actions, depuis leur conception jusqu'à leur évaluation, en passant par leur sécurisation administrative, juridique et financière.

Son champ d'intervention couvre ainsi les domaines de l'action sociale, de l'autonomie et du vieillissement, de l'aide à domicile, du logement des personnes âgées, de la prévention des fragilités ainsi que les actions de solidarité et d'inclusion sociale développées sur le territoire.

Par son positionnement transversal, le service contribue à la cohérence des projets, à la bonne gestion des ressources et à la continuité du service public au bénéfice des usagers.

Il travaille également en lien étroit avec les services municipaux, les partenaires institutionnels, les financeurs et les prestataires.

Cette fonction transversale permet de garantir la cohérence des actions, la sécurisation des procédures et la bonne utilisation des ressources publiques.

## **7- Orientations stratégiques 2026-2030**

### **Axe 1 : Renforcer la qualité de service**

- Harmoniser les procédures ;
- Soutien administratif à la prise de responsabilité et d'autonomie de chacun des services du C.C.A.S.
- Interroger la qualité de la prestation portage de repas : questionnaire qualité...

### **Axe 2 : Développer le pilotage et l'aide à la décision**

- Déployer des tableaux de bord d'activité ;
- Produire des indicateurs partagés.

### **Axe 3 : Poursuivre la transformation numérique**

- Développer la dématérialisation : Conseil d'Administration, parution sur le site internet de la Ville ;
- soutenir les services dans l'évolution des pratiques de la Trésorerie
- Sécuriser les données et les accès.

### **Axe 4 : Consolider la conformité et la maîtrise des risques**

- Actualiser les procédures internes ;
- Soutenir la Résidence Autonomie dans la gestion de ses contrats de maintenance et d'entretien
- Assurer une veille juridique permanente.

### **Indicateurs de suivi**

- Respect des échéances réglementaires ;
- Nombre de procédures formalisées ;
- Taux de dématérialisation des procédures ;
- Nombre d'actions d'amélioration mises en œuvre ;
- Satisfaction des services internes et partenaires.

## Le Service Accueil Social

### 1- Positionnement du service

D'une manière générale, le Service Accueil Social constitue la porte d'entrée du Centre Communal d'Action Sociale. Il accueille, informe, oriente et accompagne les habitants confrontés à des difficultés sociales, administratives ou financières, dans le respect des principes d'égalité d'accès aux droits, de confidentialité et de dignité des personnes.

Service de proximité, il contribue à la mise en œuvre de la politique sociale de la commune en favorisant l'accès aux droits, la prévention des situations de fragilité et le développement de réponses adaptées aux besoins des habitants.

À travers sa mission d'accueil inconditionnel, il participe à la lutte contre le non-recours aux droits et constitue un observatoire privilégié des évolutions sociales du territoire.

### 2- Missions

Le Service Accueil Social remplit les missions suivantes :

- garantir un accueil accessible, bienveillant et de qualité à l'ensemble des habitants de la commune;
- favoriser l'accès effectif aux droits et aux dispositifs de droit commun ;
- prévenir les situations de précarité, d'isolement et d'exclusion sociale ;
- soutenir les personnes confrontées à des difficultés ponctuelles ou durables ;
- accompagner les parcours d'insertion et d'autonomie ;
- contribuer à l'observation sociale et à l'identification des besoins émergents du territoire.

### 3- Domaines d'intervention

Les modalités d'actions du service repose sur :

- l'accueil physique, téléphonique et numérique des usagers ;
- l'écoute et l'évaluation des situations ;
- l'accompagnement social et budgétaire;
- l'orientation vers les dispositifs et partenaires compétents ;
- l'instruction de demandes d'aides et de prestations ;
- le travail en réseau avec les acteurs sociaux, médico-sociaux et institutionnels ;
- la participation à des actions collectives de prévention et d'information.

Il intervient dans les domaines suivants :

#### ➤ Aide sociale légale et accès aux droits

Le service assure l'accueil, l'information, l'accompagnement et l'instruction des demandes relevant de l'aide sociale légale, dans le respect des compétences confiées aux C.C.A.S. et des délégations accordées par les partenaires institutionnels.

Il accompagne les administrés dans leurs démarches d'accès aux droits et contribue à l'ouverture des prestations sociales, notamment en faveur des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, des personnes en situation de précarité ou confrontées à une perte d'autonomie.

Le service participe ainsi à la lutte contre le non-recours aux droits et veille à garantir l'égalité d'accès aux dispositifs existants.

➤ **Aides sociales facultatives**

Dans le cadre de la politique sociale de la commune, le service évalue les situations individuelles et instruit les demandes d'aides facultatives destinées à répondre aux difficultés ponctuelles ou durables rencontrées par les habitants.

➤ **Prévention des ruptures sociales et accompagnement des publics vulnérables**

Le service intervient auprès des ménages confrontés à des difficultés économiques, sociales ou administratives susceptibles d'entraîner une situation d'exclusion ou de fragilisation : errance, rupture d'hébergement, dégradation de l'état de santé, isolement...

Une attention particulière est portée aux personnes âgées, aux personnes en situation de handicap, aux ménages en situation de précarité, aux personnes isolées et à toute personne nécessitant un accompagnement ou une orientation adaptée.

➤ **Domiciliation et accès à la citoyenneté**

Le service assure la domiciliation des personnes répondant aux critères réglementaires afin de leur permettre d'accéder à leurs droits civils, sociaux et administratifs.

➤ **Observation sociale et développement social local**

Par sa connaissance des situations individuelles et des réalités du territoire, le service contribue à l'Analyse des Besoins Sociaux et participe à l'élaboration de réponses collectives en lien avec les partenaires locaux.

➤ **Accompagnement budgétaire et prévention du surendettement**

Labellisé Point Conseil Budget depuis 2019, le C.C.A.S. propose un accompagnement gratuit, confidentiel et personnalisé aux habitants rencontrant des difficultés de gestion budgétaire ou des risques de surendettement.

Cette mission vise à prévenir l'aggravation des difficultés financières, à favoriser l'accès aux droits, à soutenir les démarches de rééquilibrage budgétaire et à orienter les personnes vers les dispositifs adaptés lorsque cela est nécessaire.

À travers ce dispositif, le service contribue à renforcer l'autonomie des ménages et à prévenir les ruptures sociales liées aux difficultés financières.

### **3- Organisation de l'équipe**

Afin de répondre à l'évolution des besoins sociaux de la population et à la complexification des situations accompagnées, le Service Accueil Social a progressivement renforcé ses compétences et son organisation.

L'équipe est aujourd'hui composée :

- d'une responsable de service, Conseillère en Économie Sociale Familiale (CESF) ;
- d'un travailleur social titulaire du diplôme de Conseiller en Economie Sociale et Familiale
- de plusieurs agents d'accueil social assurant l'accueil, l'information et l'accompagnement administratif des usagers.

Cette complémentarité permet d'assurer à la fois un accueil de proximité, un accompagnement social individualisé et le développement d'actions collectives et partenariales.

➤ **La responsable de service**

Placée sous l'autorité de la Direction du C.C.A.S., la responsable du service assure l'encadrement de l'équipe, le pilotage de l'activité et la coordination des interventions sociales.

Elle veille à la mise en œuvre des orientations définies par la collectivité et contribue au développement de l'action sociale locale à travers :

- l'analyse des besoins sociaux du territoire ;
- l'accompagnement des situations individuelles complexes ;
- la coordination des actions partenariales ;
- l'animation des dispositifs et actions collectives ;
- le suivi des commissions d'aides et des dispositifs sociaux ;
- le soutien technique apporté aux agents ;
- la veille réglementaire et sociale ;
- la représentation du C.C.A.S. auprès des partenaires institutionnels.

Elle participe également à la construction des projets et actions visant à prévenir les situations de fragilité et à favoriser l'accès aux droits des habitants.

➤ **Le travailleur social, Conseillère en Economie Sociale et Familiale**

L'augmentation des sollicitations, la diversification des problématiques rencontrées et la nécessité d'un accompagnement social renforcé ont conduit le C.C.A.S. à adapter son organisation. Cette évolution s'est notamment traduite par le renforcement de l'équipe du Service Accueil Social par l'intégration d'un travailleur social diplômé.

Sous la responsabilité de la responsable de service, il intervient notamment dans :

- l'évaluation sociale des situations ;
- l'accompagnement des ménages rencontrant des difficultés sociales, budgétaires ou administratives ;
- le soutien à l'accès aux droits ;
- la prévention des situations d'exclusion ou de rupture ;
- le développement des partenariats et des actions collectives ;
- la participation à l'observation sociale du territoire.

Par son expertise, il contribue à renforcer la qualité de l'accompagnement proposé aux habitants et à développer une approche préventive des situations de fragilité.

➤ **Les agents d'accueil social**

Les agents d'accueil social représentent le premier contact entre le C.C.A.S. et les administrés.

Ils assurent une mission essentielle d'information, d'écoute, d'orientation et d'accompagnement administratif des habitants.

À ce titre, ils interviennent notamment dans :

- l'accueil physique et téléphonique du public ;
- l'information sur les dispositifs sociaux et les droits ;
- l'instruction et le suivi des demandes d'aide sociale légale ;
- l'instruction des aides facultatives relevant de la politique sociale communale ;
- l'accompagnement des démarches administratives ;
- la gestion de dispositifs spécifiques tels que la domiciliation, la téléassistance ou certaines aides à la mobilité ;
- la préparation et le suivi administratif des commissions d'aides.

Par leur proximité avec les habitants, ils sont un « maillon » important dans le repérage des situations de fragilité et, de fait, participent à la veille sociale du territoire.

#### **4- Le partenariat**

Le Service Accueil Social inscrit son action dans une logique de coopération avec l'ensemble des acteurs intervenant dans les champs de l'action sociale, du logement, de l'autonomie, de la santé, de l'insertion et de l'accès aux droits.

Cette dynamique partenariale permet d'apporter des réponses coordonnées, de sécuriser les parcours des usagers et de développer des actions adaptées aux besoins identifiés sur le territoire.

#### **5- Orientations stratégiques 2026-2030**

##### **Axe 1 : Renforcer l'accès aux droits et lutter contre le non-recours**

- Développer la visibilité du service et l'information des habitants sur ses domaines de compétences ;
- Simplifier les parcours d'accès aux dispositifs ;
- Renforcer l'accompagnement des publics les plus éloignés des droits.

##### **Axe 2 : Prévenir les situations de fragilité et d'exclusion**

- Développer les actions de prévention ;
- Repérer précocement les situations à risque ;
- Renforcer les dispositifs d'aide et d'accompagnement.

##### **Axe 3 : Améliorer la qualité de l'accueil et de l'accompagnement**

- Adapter les modalités d'accueil aux besoins des usagers ;
- Développer les compétences professionnelles ;
- Renforcer l'évaluation des réponses apportées.

##### **Axe 4 : Développer le partenariat et le travail en réseau**

- Consolider les coopérations locales et participer au renforcement de la coordination des parcours ;

- Participer aux dynamiques territoriales de solidarité.

#### **Axe 5 : Contribuer à l'observation sociale du territoire**

- Valoriser les données d'activité ;
- Identifier les besoins émergents ;
- Interroger la qualité du service rendu au public
- Alimenter les réflexions stratégiques du CCAS et de la commune.

#### **E) Les grands enjeux dégagés :**

##### **➤ Depuis la crise sanitaire...**

Depuis la crise sanitaire de 2020, les personnes les plus précaires et les publics fragilisés ont été confrontés à plusieurs difficultés durables, souvent aggravées par les crises économiques et internationales suivantes (*sources : INSEE, DREES, Santé Publique France, UNCCAS, Défenseur des Droits, Rapports du Secours Catholique et des Restos du Coeur*):

- une augmentation de la précarité financière liée aux pertes d'emploi, aux contrats instables ou à la baisse des revenus,
- des difficultés accrues d'accès au logement et une hausse des situations d'impayés (loyers, énergie, assurances),
- une augmentation du coût de la vie, notamment pour l'alimentation, l'énergie et les transports, accentuant les situations de pauvreté,
- un isolement social plus marqué, en particulier chez les personnes âgées, les personnes en situation de handicap ou les familles monoparentales,
- une dégradation de la santé mentale notamment chez les jeunes et les seniors (anxiété, dépression, épuisement psychologique) et des difficultés d'accès aux soins,
- une fragilisation des liens familiaux et sociaux, parfois accompagnée d'une hausse des violences intrafamiliales.
- des difficultés persistantes d'accès aux droits en raison de la dématérialisation croissante des démarches administratives ;
- l'émergence de nouveaux besoins en matière de prévention, de santé et de soutien à l'autonomie.

##### **➤ Les constats de l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS)**

Obligation légale pour tous les C.C.A.S. depuis 2016, l'Analyse des Besoins Sociaux est un diagnostic socio démographique concernant l'ensemble de la population (familles, jeunes, personnes âgées, personnes handicapées, personnes en difficulté) permettant de mieux connaître le territoire et d'appréhender les besoins de ses habitants. L'analyse qui en découle devient alors un outil d'aide à la décision pour la mise en place d'actions en faveur des Villeparisiens.

Il ressort de l'A.B.S. réalisé en 2021 :

- une progression considérable du vieillissement de la population dans les années à venir,
- une progression des situations de précarité, notamment pour les familles monoparentales et jeunes ménages et certaines personnes isolées.
- la nécessité de renforcer les actions de prévention afin d'éviter les ruptures de parcours ;

- l'importance de développer les actions favorisant l'accès aux droits et la lutte contre le non-recours ;
- la nécessité de maintenir un service à la population de proximité adaptée à ses besoins et aux évolutions démographiques et sociales de la commune.

### ➤ **Les enjeux dégagés du C.C.A.S. 2026-2030**

Au regard de ces différents constats, le C.C.A.S. a identifié six enjeux prioritaires :

- **Garantir l'accès aux droits et lutter contre le non-recours**
- **Prévenir la précarisation et les ruptures sociales** en proposant des réponses adaptées et coordonnées
- **Accompagner le vieillissement et soutenir l'autonomie** en poursuivant le développement d'une offre de prestations permettant un maintien au domicile de qualité
- **Développer la prévention et la promotion de la santé**, levier essentiel pour améliorer la qualité de vie des administrés
- **Renforcer le lien social et aller vers les publics les plus fragiles** ; le repérage des personnes vulnérables et le développement d'actions de proximité, fondement de l'action sociale, représentent aujourd'hui des priorités majeures pour le territoire
- Travailler sa capacité d'**observation, d'anticipation et d'innovation sociale**

## **III – LES AXES STRATEGIQUES**

### **Axe 1 : Solidarités et inclusion sociale**

Ce pôle vise à garantir l'accès aux droits, prévenir les situations de précarité et renforcer la cohésion sociale sur le territoire. Maintenir ou amener vers l'autonomie les ménages au sens de l'autonomie sociale et économique, permettre de « passer » de l'urgence à une certaine stabilité puis à un réel équilibre reste la finalité de tout accompagnement social.

#### ➤ **Garantir l'accès aux droits et lutter contre le non-recours**

Le C.C.A.S. entend conforter son rôle de porte d'entrée des solidarités locales en favorisant la présence de partenaires spécialisés au sein de ses locaux et en facilitant l'orientation des habitants vers les dispositifs les plus adaptés à leur situation.

En effet, la complexification des démarches administratives, la dématérialisation croissante des procédures, la multiplicité des interlocuteurs, ou au contraire l'absence d'interlocuteur « réel » amènent certaines personnes à renoncer à faire valoir leurs droits.

- Afin de lutter contre le non-recours, le C.C.A.S. s'attache à renforcer ses partenariats avec les acteurs locaux, à développer les compétences de ses professionnels afin de faciliter l'accès à une information claire, lisible et adaptée aux besoins des habitants.

L'objectif est de proposer un accompagnement de proximité permettant d'orienter efficacement les administrés, de simplifier leurs parcours et d'éviter les ruptures liées à une lassitude administrative ou à une méconnaissance des dispositifs existants. Eviter également que les administrés ne se

sentent renvoyés d'un service à l'autre est essentiel pour lutter contre le non recours favoriser l'accès au droits.

- Renforcer l'accès à l'information, aux droits et à l'accompagnement spécialisé par le développement de permanences de proximité

Afin de faciliter les démarches des habitants et de favoriser l'accès aux dispositifs de droit commun, le C.C.A.S. souhaite poursuivre et développer l'accueil de permanences assurées par des professionnels et partenaires spécialisés.

Ces permanences permettent aux administrés de bénéficier d'un accompagnement de proximité dans différents domaines tels que le handicap, la création d'entreprise, l'accès à l'emploi...

Cette démarche vise à renforcer la lisibilité de l'offre de services sur le territoire, et à proposer aux habitants des réponses adaptées sans multiplier les déplacements vers des structures extérieures.

➤ **Prévenir la précarisation et les ruptures de parcours :**

Face à l'augmentation des difficultés économiques rencontrées par certains ménages, le C.C.A.S. développe des actions visant à prévenir les situations de fragilité financière, de surendettement, de perte de logement ou de rupture sociale.

Dans ce cadre, le C.C.A.S. s'appuie notamment sur les accompagnement budgétaires réalisées dans le cadre de la labellisation Point Conseil Budget afin de proposer aux habitants :

- une information et un accompagnement budgétaire personnalisés ;
- un soutien dans la gestion du quotidien ;
- la prévention du surendettement ;
- un accompagnement dans les démarches liées aux difficultés financières ;
- une orientation vers les dispositifs et partenaires adaptés.

Cet axe vise également à renforcer les actions de prévention et d'accompagnement permettant d'intervenir le plus en amont possible des situations d'urgence sociale. Poursuivant cet objectif, une newsletter d'information générale sur la gestion budgétaire paraît trimestriellement sur le site internet de la Ville. Cette nouvelle modalité permet de toucher un public plus large, peut-être plus jeune.

De la même façon, le recours à des intervenants extérieurs lors d'information collectives venant de divers horizons (associatif, mais aussi « influenceurs »...) et adapté au public peut faciliter l'accès et la compréhension de l'information diffusée.

➤ **Renforcer le lien social et aller vers les publics les plus fragiles**

Les évolutions sociales observées ces dernières années ont mis en évidence l'existence de publics éloignés des institutions, isolés et ne sollicitant pas les dispositifs d'aide existants. Certaines personnes, en raison de leur âge, de leur situation sociale, de difficultés de mobilité ou d'un manque de confiance dans les institutions, peuvent ne pas exprimer leurs besoins ou renoncer à demander de l'aide.

Afin de prévenir les situations d'isolement et de repérer plus précocement les fragilités, le C.C.A.S. souhaite poursuivre et développer les démarches d'« aller-vers », qui consistent à aller à la rencontre des habitants au plus près de leur lieu de vie.

Cette dynamique se traduit notamment par :

- la réalisation de visites à domicile lorsque les situations le nécessitent ;
- la participation à des permanences ou actions délocalisées sur le territoire ;
- les interventions menées dans les quartiers en partenariat avec la Maison des Droits et le Bus Citoyen ;
- la participation à des manifestations locales favorisant la rencontre avec les habitants ;
- le développement d'actions collectives permettant de créer du lien social et de lutter contre l'isolement.

Au-delà de l'accès aux services, cette démarche vise à renforcer la proximité avec les habitants, à mieux identifier les besoins émergents, à favoriser l'inclusion de tous dans la vie locale et à augmenter la visibilité des services du C.C.A.S..

La rencontre directe avec un professionnel constitue souvent un levier essentiel pour favoriser l'accès aux droits et aux services. Au-delà de l'information délivrée, la présence physique d'un interlocuteur identifié permet d'instaurer une relation de confiance, de mieux comprendre la situation de la personne et de l'accompagner dans ses démarches.

Ces modalités d'intervention favorisent un accès plus équitable aux services publics, renforcent le repérage des situations de fragilité et participent à la lutte contre le non-recours aux droits.

## **Axe 2 : Autonomie et accompagnement du vieillissement**

Ce pôle répond aux enjeux démographiques identifiés dans l'Analyse des Besoins Sociaux et vise à favoriser le bien-vieillir, le maintien de l'autonomie et la prévention de l'isolement.

### **➤ Accompagner le vieillissement et préserver l'autonomie**

Face au vieillissement progressif de la population villeparisienne, le C.C.A.S. entend développer une démarche globale visant à favoriser le maintien de l'autonomie, le bien-vieillir et la participation sociale des personnes âgées.

- La lutte contre l'isolement constitue un enjeu majeur de cet accompagnement. À ce titre, le C.C.A.S. souhaite renforcer l'ouverture de ses services et équipements vers l'extérieur afin de faciliter les rencontres, les échanges et le maintien du lien social.

Cette dynamique se traduit notamment par :

- l'organisation de journées portes ouvertes et d'événements permettant de mieux faire connaître les services et de favoriser les échanges avec les administrés ;
- le développement d'ateliers collectifs de prévention, de dynamisation et de stimulation des capacités physiques, cognitives et sociales ;
- la participation à des actions favorisant la citoyenneté et l'inclusion des seniors dans la vie locale ;
- le renforcement des solutions facilitant la mobilité et l'accès aux activités, aux services et aux soins ;
- le repérage des situations d'isolement et de fragilité en lien avec les partenaires du territoire.

Au-delà de la prévention de la perte d'autonomie, ces actions visent à préserver la qualité de vie des personnes âgées, à soutenir leur capacité d'action et à favoriser leur maintien dans un environnement social et relationnel stimulant.

- Favoriser la mobilité et l'accès à la vie sociale : Le minibus est un véritable outil de prévention de l'isolement, de maintien de l'autonomie et d'accès à la citoyenneté.

Le maintien de l'autonomie passe également par la capacité à se déplacer et à accéder aux services de proximité. À ce titre, le C.C.A.S. dispose d'un minibus adapté aux personnes à mobilité réduite (PMR), permettant d'accompagner les seniors dans leurs déplacements du quotidien.

Ce dispositif favorise l'accès aux commerces de proximité, aux démarches administratives, aux rendez-vous liés à l'exercice de la citoyenneté, notamment lors des scrutins électoraux, ainsi qu'à différents lieux de vie et de recueillement tels que le cimetière.

Au-delà de sa fonction de transport, ce service contribue à préserver l'autonomie des personnes âgées, à maintenir leur participation à la vie sociale et citoyenne. Il constitue également un levier de prévention de l'isolement et de maintien du lien social.

#### ➤ **Soutenir les aidants**

Les proches aidants occupent une place essentielle dans l'accompagnement des personnes âgées, en situation de handicap ou confrontées à une perte d'autonomie. Leur engagement contribue au maintien à domicile, à la qualité de vie des personnes accompagnées et à la continuité des parcours de vie.

Toutefois, cette implication peut entraîner une charge physique, psychologique, sociale ou financière importante, susceptible d'engendrer fatigue, isolement et épuisement.

Face à ce constat, le C.C.A.S. souhaite renforcer le repérage et l'accompagnement des aidants en développant des actions d'information, d'écoute, d'orientation et de soutien. Il veillera notamment à favoriser leur accès aux dispositifs existants, à promouvoir les solutions de répit et à renforcer les partenariats avec les acteurs spécialisés du territoire.

Le C.C.A.S. s'appuiera également sur les associations et structures proposant des actions de soutien aux aidants, des temps de répit, des groupes de parole ou des accompagnements spécifiques. L'objectif est de mieux faire connaître ces dispositifs, de faciliter leur accès et de favoriser une réponse coordonnée aux besoins des aidants du territoire.

Une réflexion sera menée sur le développement d'actions collectives, d'événements de sensibilisation ou de temps d'information permettant aux aidants de partager leurs expériences, d'identifier les ressources existantes et de rompre l'isolement auquel ils peuvent être confrontés.

### **Axe 3 : Santé, prévention et qualité de vie**

Cet axe s'inscrit dans les compétences confiées au C.C.A.S. en matière de santé, de handicap et de prévention. Il vise à promouvoir la santé, prévenir les fragilités et développer une culture de prévention auprès de l'ensemble de la population.

## ➤ Renforcer la prévention et la promotion de la santé

Depuis le transfert de la compétence Santé au C.C.A.S., les équipes développent une démarche de prévention et de promotion de la santé en complément de leurs missions d'accompagnement social et médico-social.

L'objectif est de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des habitants, de favoriser l'accès à l'information, aux soins et aux dispositifs de prévention, et de réduire, ainsi, les inégalités.

Le C.C.A.S. s'inscrit ainsi dans différentes actions de prévention et de santé publique en partenariat avec les acteurs du territoire, notamment :

- la participation et la co-organisation de campagnes de sensibilisation telles qu'Octobre Rose ;
- l'accueil du Mammobus afin de favoriser l'accès au dépistage organisé du cancer du sein ;
- l'organisation d'actions d'information et de sensibilisation à destination du grand public ;
- la mise en place d'ateliers de prévention et d'éducation à la santé ;
- le développement d'ateliers de sensibilisation aux gestes qui sauvent ;
- l'organisation en partenariat avec la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France de sessions de formation aux Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) à destination des agents communaux ou des partenaires associatifs.

Afin de répondre aux difficultés d'accès aux soins rencontrées par certains habitants, notamment les personnes âgées, les personnes en situation de handicap ou les personnes isolées, une réflexion sera engagée sur la création d'une navette sanitaire destinée à faciliter les déplacements vers les professionnels et structures de santé du territoire.

Par ailleurs, dans une logique de prévention et de promotion du bien-vieillir, le parcours santé aménagé dans les jardins de la Résidence Autonomie Octave Landry constituera un support pour le développement d'actions de sport adapté, d'activités physiques encadrées et de sensibilisation aux bienfaits de l'activité physique sur la santé et l'autonomie.

Enfin, les élus et le C.C.A.S. souhaitent engager une réflexion partenariale visant à la mise en place d'un Contrat Local de Santé (CLS). Cet outil de coordination permettrait de renforcer les coopérations entre les acteurs sanitaires, sociaux, médico-sociaux et institutionnels du territoire afin de construire une stratégie locale de santé adaptée aux besoins de la population villeparisienne.

## ➤ Faciliter l'accès aux droits et à la santé

Le C.C.A.S. veillera à renforcer les partenariats permettant de sécuriser les parcours administratifs et l'accès aux soins des habitants. Les coopérations développées avec les organismes de protection sociale, notamment l'Assurance Maladie, ainsi qu'avec les acteurs de la complémentaire santé, constituent des leviers importants pour lutter contre le non-recours aux droits et les renoncements aux soins.

L'objectif est de proposer aux administrés une information de proximité, un accompagnement adapté et des solutions favorisant l'accès effectif aux dispositifs de santé et de protection sociale.

#### **Axe 4 : Axe Transversal : Adapter et faire évoluer le C.C.A.S. au service des habitants**

➤ **Renforcer la capacité d'adaptation, d'innovation sociale et de professionnalisation du C.C.A.S.**

Dans un contexte marqué par l'évolution constante des besoins sociaux, des attentes des habitants et des politiques publiques, le C.C.A.S. doit maintenir une organisation agile et innovante. L'enjeu consiste à repérer les nouvelles problématiques, anticiper les évolutions du territoire et développer des réponses adaptées, en s'appuyant sur l'expertise des professionnels, les partenariats locaux et l'expression des besoins des usagers. Cette dynamique d'amélioration continue doit permettre au C.C.A.S. de demeurer un acteur de proximité capable d'accompagner les transformations de la société et les nouveaux défis sociaux.

Cet axe concerne donc l'ensemble des interventions des services du C.C.A.S. et s'appuie sur :

- l'observation sociale et l'analyse des besoins ;
- la formation continue des professionnels ;
- le développement des partenariats et la recherche de nouvelles réponses à apporter
- l'amélioration continue de la qualité et la participation des usagers ;
- l'innovation sociale.

➤ **Valoriser les métiers du lien et renforcer la professionnalisation des équipes**

Dans un contexte de vieillissement de la population et d'augmentation ou d'évolution des besoins, les métiers de l'aide à la personne et du secteur social sont confrontés à des difficultés croissantes de recrutement et de fidélisation. Ce qui peut avoir un impact sur la continuité du service rendu et la qualité des accompagnements proposés aux administrés.

Conscient de ces enjeux, le C.C.A.S. s'est engagé dans une démarche visant à renforcer l'attractivité de ses métiers, à valoriser les compétences de ses professionnels et à accompagner l'évolution des pratiques.

Cette dynamique repose notamment sur :

- le développement de la formation continue et de la montée en compétences des agents ;
- l'accompagnement à l'obtention de qualifications ou de certifications professionnelles ;
- l'accueil de stagiaires en lien avec les partenaires locaux tels que l'AIP, France Service, la Mission Locale ou les écoles pour ce qui relève de la formation continue ;
- la mise en place de groupes d'analyse des pratiques ;
- la participation à des actions de promotion des métiers du secteur social et médico-social ;
- l'amélioration de la qualité de vie au travail et de la reconnaissance des professionnels.

Au-delà du renforcement des compétences individuelles, cette démarche contribue à développer une culture commune de l'accompagnement, à soutenir l'innovation dans les pratiques professionnelles et à garantir aux habitants un service de qualité adapté à l'évolution de leurs besoins.

### ➤ La formation comme levier d'évolution professionnelle et de qualité

La formation professionnelle est un élément essentiel d'adaptation aux évolutions réglementaires, sociétales et aux besoins émergents des publics accompagnés. Elle permet aux professionnels de renforcer leurs connaissances, d'acquérir de nouvelles compétences et d'adapter leurs pratiques aux enjeux actuels de l'action sociale, du vieillissement, du handicap, de la santé ou encore de la prévention.

Cette politique de professionnalisation participe à la qualité des accompagnements, au développement des parcours professionnels et à l'attractivité des métiers exercés au sein du C.C.A.S.

### ➤ Renforcer la participation des usagers et l'accessibilité des services

L'utilisateur est au cœur de l'action du C.C.A.S.. Il semble donc indispensable de questionner son ressenti, son expérience, ses observations et ses besoins afin d'améliorer la qualité des accompagnements et des services proposés.

Dans une logique de participation active, les personnes accompagnées sont associées à la réflexion sur le fonctionnement des services, l'évaluation des prestations et l'identification de leurs besoins. Cette participation s'appuie sur différents temps de dialogue et d'expression mis en œuvre au sein des établissements et services du C.C.A.S. : questionnaires de satisfaction, Conseils de la Vie Sociale (CVS), groupes d'expression, réunions d'information, temps d'échanges avec les professionnels ou encore consultations ponctuelles dans le cadre de projets spécifiques.

Les contributions des administrés constituent une source d'information précieuse permettant d'adapter les pratiques, de faire évoluer les prestations proposées et de renforcer la qualité du service rendu.

Parallèlement, le C.C.A.S. veille à garantir l'accessibilité de ses services à l'ensemble des habitants, quels que soient leur âge, leur niveau de compréhension, leur situation sociale, leur handicap ou leur maîtrise des outils numériques.

Cette démarche se traduit notamment par :

- la diffusion d'une information claire, compréhensible et régulièrement actualisée ;
- le maintien de modalités d'accueil diversifiées (physique, téléphonique, numérique et hors les murs) ;
- l'accompagnement des personnes dans leurs démarches administratives ;
- l'adaptation des supports de communication aux besoins des publics ;
- la recherche d'une accessibilité renforcée des actions et des services proposés.

Parallèlement, dans une démarche d'amélioration continue de l'accessibilité, le C.C.A.S. engagera une réflexion sur l'adaptation progressive de certains documents et supports de communication selon les principes du **Facile à Lire et à Comprendre (FALC)**. Cette démarche vise à rendre l'information plus accessible aux personnes en situation de handicap, aux personnes présentant des difficultés de compréhension, ainsi qu'à toute personne pouvant rencontrer des obstacles dans l'accès à l'information.

## **IV – Pilotage, suivi et évaluation du projet d'établissement**

Le présent projet d'établissement constitue une feuille de route pour la période 2026-2030. Il a vocation à guider l'action du C.C.A.S. tout en demeurant un document évolutif, capable de s'adapter aux besoins de la population, aux évolutions réglementaires et aux enjeux sociaux émergents.

Sa mise en œuvre reposera sur une mobilisation de l'ensemble des acteurs du C.C.A.S. : élus, administrateurs, professionnels, usagers et partenaires.

Le suivi du projet s'appuiera sur :

- les bilans d'activité annuels des services ;
- les indicateurs de suivi des actions engagées ;
- les retours des usagers recueillis à travers les questionnaires de satisfaction, les Conseils de la Vie Sociale, les groupes d'expression et les différentes instances de participation ;
- les observations des professionnels et des partenaires ;
- les enseignements issus de l'Analyse des Besoins Sociaux et des diagnostics territoriaux actualisés.

Des temps réguliers d'échange permettront d'évaluer l'avancement des objectifs fixés, d'identifier les freins rencontrés et de procéder aux ajustements nécessaires. Cette démarche d'amélioration continue vise à garantir la qualité des accompagnements proposés, à favoriser l'innovation sociale et à maintenir une réponse adaptée aux besoins des habitants de Villeparisis.

À travers ce projet, le C.C.A.S. affirme sa volonté de poursuivre une action sociale de proximité, accessible, solidaire et inclusive, au service de l'ensemble des Villeparisiens. Le projet d'établissement 2026-2030 traduit l'ambition du C.C.A.S. de Villeparisis de conjuguer solidarité, autonomie, santé et innovation sociale. Il constitue un engagement collectif au service des habitants et un cadre de référence partagé pour accompagner les évolutions du territoire et répondre aux besoins des populations les plus fragiles.

Accusé de réception en préfecture  
077-267702884-20261009-DEL26\_01337-DE  
Date de télétransmission : 09/10/2026  
Date de réception préfecture : 09/10/2026